

Donner un « Coup de main » à l'orphelinat Congo Béthanie



Formulaire de prélèvement automatique

Bénéficiaire : l'Association Enfants du Congo Béthanie 1A place des Orphelins 67000 Strasbourg

La scolarisation d'un enfant à l'école primaire coûte 15€ par mois, celle d'un collégien 80€ par mois. La prise en charge des frais médicaux pour un enfant né prématurément correspond elle aussi à environ 80€ par mois. Pour certains enfants qui ont besoin de soins particulièrement lourds cela peut largement dépasser les 100€ par mois.

Vous pouvez aider l'orphelinat en choisissant un soutien régulier par prélèvement automatique.

Formulaire à imprimer et à renvoyer à **Monsieur Cyrille AUBIN** (trésorier de l'association Les Enfants du Congo Béthanie) **31 rue Elysée Loustalot 17400 St Jean d'Angely**. L'association Enfants du Congo Béthanie s'occupera de toutes les formalités avec la banque.

Merci de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP)

MES COORDONNEES	
Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville

COORDONNEES DE MA BANQUE	
(Nom et adresse de l'établissement teneur de votre compte)	
Banque ou CCP	
N° Rue	
Code postal	Ville

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, le montant correspondant à mon soutien à l'association les Enfants du Congo Béthanie.

Je choisis le montant de mon soutien régulier				Je choisis la périodicité de mes versements	
<input type="checkbox"/> 10 €	<input type="checkbox"/> 20 €	<input type="checkbox"/> 50 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> tous les mois	<input type="checkbox"/> tous les 3 mois
Autre montant:			€	<input type="checkbox"/> tous les 6 mois	<input type="checkbox"/> tous les ans

Merci de préciser le mois correspondant à votre premier versement.....

Date :..... Signature.....

Les dons et l'adhésion donnent droit à une réduction d'impôt de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (article 38 de la loi 2007-1199 du 10 août 2007) ou de 75% du montant du don dans la limite de 50 000€ pour l'ISF à partir de 8 €